



Bulletin individuel d'adhésion au SNUDI FO 92
Année civile 2026 - de janvier à décembre

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. portable :

Email : @.....

Fonction : Spécialisation :

Pour les directeurs, précisez le nombre de classes : 2 à 4 5 à 9 10 et plus

A titre : provisoire définitif Quotité de service : 100% 50% 75% 80% Autre:%

Etablissement d'exercice : Ville :

Echelon actuel : Corps : PE Instituteur

Date de passage au dernier échelon :/...../20.....

Syndiqué(e) au SNUDI FO 92 en 2025 : oui non

Je déclare adhérer au SNUDI FO et régler la somme de :

Le/...../2026, à

Signature :

Syndicalisme libre et indépendant !

Le SNUDI FO est un syndicat affilié à la CGT Force Ouvrière dont l'adhésion est à l'année civile.

Les adhérents s'acquittent du montant de la carte (12 €) et des timbres syndicaux à compter du mois de l'adhésion jusqu'à décembre 2026.

Comment calculer la cotisation de base ?

- Son montant annuel est en gras dans la case correspondant à votre échelon.

66% de la cotisation sont déductibles des impôts

Echelons	1 (FS)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC	Cl. Exc.
AESH								48€ (4€)					
Instituteurs								162€ (13.50€)	174€ (14€)	180€ (15€)	192€ (16€)		
Prof. des écoles	96€ (8€)	138€ (11.50€)	144€ (12€)	150€ (12.50€)	162€ (13.50€)	168€ (14€)	180€ (15€)	186€ (15.50€)	198€ (16.50€)	204€ (17€)	222€ (18.50€)	240€ (20 €)	264€ (22€)
Coût réel après déduction des impôts	32€64	45€54	48€96	51€	55€08	57€12	61€2	63€24	67€32	69€36	75€48	85€	89€76

Cette cotisation comprend la carte annuelle (12€) et les 12 timbres syndicaux mensuels.

Le montant entre parenthèse correspond au tarif mensuel correspondant à un timbre syndical et 1/12 du prix de la carte.

- Majorations annuelles pour les directeurs : 2-4 classes : +6€ ; 5-9 cl. : + 8€ ; + de 10 cl. : + 10€**
- Contractuels : 144 €** (comme pour un PE à l'échelon 3)
- Mi-temps et temps partiels** : cotisation au prorata de la quotité travaillée
- Retraité : 90€**
- Disponibilité-congé parental : 19 €** (le prix d'une carte et d'un timbre syndical)

**VIREMENT BANCAIRE :
nouvelles références**

Vous pouvez choisir de régler en UNE ou PLUSIEURS FOIS par CHEQUE ou par VIREMENT :

- Par chèque(s) : à l'ordre du SNUDI FO 92 ; veiller à écrire les dates d'encaissement souhaitées au dos de chaque chèque ;**
- Par virement : CCM Rueil – CMIFR2A – Syndicat National unifié des directeurs instituteurs et professeurs –**

IBAN : FR76 1027 8060 8600 0213 9480 164

Indiquez le montant de vos virements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	

Bulletin à envoyer à : SNUDI FO 92 - 14 rue Paul Bert - 92 130 Issy-les-Moulineaux

Ou par mail : snudi-fo92@orange.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 92. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi-fo92@orange.fr